

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Michèle FAVRE D'ANNE, MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné procuration :** Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes, Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Claire BARRIN, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents :** Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 avril 2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

**Secrétaire :** Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2025/043 - RECOURS A UNE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE - ANNÉE 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget Primitif 2025, la section Investissement comporte un montant important de subventions à recevoir notifiées.

Il indique également qu'il constate que le décalage temporel entre les décaissements de chantiers importants et le versement des subventions est de plus en plus grand.

Aussi, M. le Maire explique que l'encaissement de l'emprunt de 2 millions d'euros ne suffira pas à assurer un niveau de trésorerie correct jusqu'à la fin de l'année, ce qui justifie ponctuellement le besoin de cette ligne de trésorerie de 2 millions d'euros sur une durée de 12 mois.

Il précise que suite à la consultation bancaire, 4 propositions sont parvenues au service financier et la commission Finances a décidé d'accepter les caractéristiques financières les plus performantes pour la commune auprès de l'établissement Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

Le produit proposé par la Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » permettant à la commune de Thônes, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de la commune.

.../...

M. le Maire présente les caractéristiques de cette « ligne de trésorerie interactive » à souscrire auprès de la Caisse d'Épargne :

Montant :	2 000 000,00 €
Durée :	12 mois
Taux applicable à chaque tirage :	€STR (taux de référence de l'euro au jour le jour) + marge de 0,67% <b>ou</b> taux fixe de 2,71% l'an
Commission d'engagement :	NÉANT
Frais de dossier :	2 000,00 €
Commission de non-utilisation :	0,05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

M. le Maire précise que les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

*Vu l'exposé de M. le Maire ;*

*Considérant les orientations budgétaires 2025 et le vote du budget Primitif 2025 en date du 13 mars 2025 ;*

*Considérant la nécessité d'assurer une trésorerie positive sur la totalité de l'exercice 2025 du budget Principal ;*

*Considérant la consultation bancaire envoyée le 10 mars auprès de nos partenaires financiers locaux (six banques privées) ;*

*Considérant le résultat de l'analyse des offres bancaires validée par la commission Finances en date du 3 avril 2025 et de la validité de ces offres à ce jour ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les conditions financières de la « ligne de trésorerie interactive » de la Caisse d'Épargne telles que décrites ci-avant, pour un montant de 2 millions d'euros sur une durée de 12 mois.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer et parapher l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie interactive à intervenir avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat, et à arbitrer lors de chaque tirage l'indice qui sera le plus intéressant pour la commune (taux fixe 2,71% l'an ou €STR + marge de 0,67%).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 avril 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 AVR. 2025 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 AVR. 2025

THÔNES, le 17 AVR. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

